

## **EUROLINKS FABRIQUE DU MATÉRIEL A USAGE MILITAIRE ET TENTE DE L'EXPORTER EN DOUCE VERS ISRAËL EN PLEINE GUERRE GENOCIDAIRE**

Le 4 juin, les dockers du golfe de Fos ont une nouvelle fois refusé de charger un conteneur d'armement celui-ci « avec des pièces détachées pour fusils-mitrailleurs » à destination d'Israël produites par la société marseillaise EUROLINKS. Ils l'ont fait comme jadis pour s'opposer aux guerres coloniales françaises en Indochine et en Algérie et récemment pour la guerre entre la Russie et l'OTAN ou pour le NEXOE de l'armateur danois MAERSK.

Ils ont réussi à le faire malgré les tentatives de dissimuler le contenu réel du conteneur d'une part en le déclarant à la douane de Toulouse (!), d'autre part en n'inscrivant pas les mentions obligatoires à mettre dans pareil cas et comble de tout en mentant sur les quantités !!! Toutes ces manœuvres n'auront finalement pas réussi à permettre l'embarquement des 14 tonnes de pièces d'armement soi-disant destinées à la réexportation comme a voulu lamentablement le faire croire le gouvernement pris la main dans le sac de ses mensonges.

Le syndicat CGT des dockers de Fos n'est pas seul. A sa suite ce sont les portuaires de Marseille, du Havre, de l'Italie, de l'Espagne, du Maroc, de Grèce, de Chypre, avec l'appui de BDS<sup>1</sup> international et de la FSM<sup>2</sup> qui refusent de transporter des armes. Ils sont rejoints dans ce mouvement de refus de participer aux massacres par la CGT des douanes et aussi syndicats CGT, SUD et FO de l'aéroport de Roissy, la CGT d'AIRBUS ou de RENAULT qui dénoncent la volonté de leur entreprise de fabriquer des armes. A ces actions s'ajoutent enfin les énormes rassemblements du week-end dernier (150 000 à Paris et à La Haye, 110 000 à Bruxelles) : les peuples veulent la paix, quand les grands financiers de ce monde veulent profiter des guerres pour augmenter leurs profits.

La Ligue des Droits de l'Homme vient de déposer une plainte contre la société EUROLINKS et l'entreprise israélienne IMI Systems. Cette plainte s'appuie sur les avis rendus **par la Cour Pénale Internationale** (CPI) et ceux de l'ONU statuant sur des faits de « *complicité de crimes de guerre* », de « *complicité de crimes contre l'humanité* » et de « *complicité de crime de génocide* », « *commis depuis le mois d'octobre 2023* ».

Pourtant l'association du Technopole de Château-Gombert accueille en son sein parmi ses adhérents la société EUROLINKS.

Comment les membres de l'association du Technopole de Château-Gombert peuvent-ils accepter que le nom de leur entreprise soit lié à celui d'un marchand d'armes qui commerce avec un pays dont les dirigeants ont été condamnés par l'ONU ?

Nous réclamons le respect d'un embargo total des armes, des technologies et des matériels utilisées dans toutes les guerres en cours et dans le génocide à Gaza.

### **NON AUX GUERRES, OUI A L'INDUSTRIE DE LA VIE**

**Le 17 juin 2025**

**CGT technopole, ANC 13, UJFP, BDS, UPM, Stop arming Israël...**

---

<sup>1</sup> Boycott Désinvestissement Sanctions, mouvement international parti de la société civile palestinienne

<sup>2</sup> Fédération Syndicale Mondiale qui lutte pour la paix